



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1565

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 02/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1973
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 26/09/2013
100 000

Raison sociale : MINODIER E G C M

3 RUE BERNARD MOREL
ZONE ARTISANALE DE LA PLAINE
26140 ANNEYRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 67.73.26.2

Téléphone : 04 75 31 50 89
Portable : 06 08 42 12 49

Fax : 04 75 31 41 04

Siret : 310 718 556 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 12 11209

Site Internet :

E-mail : contact@minodier-egcm.com

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150273

Responsabilité légale :
MINODIER CEDRIC PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150273

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 20 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	06/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.